



DEMANDE DE SUBSIDE

SUBSIDE ORDINAIRE - ASSOCIATIONS LOCALES

(Année de référence 2020)



Das Formular „Anfrage eines regulären Zuschusses für lokale Vereine“ ist auf unserer Internetseite www.steinfeld.lu oder auf Anfrage bei der Gemeindeverwaltung auch auf deutsch  erhältlich.

Les formulaires de demande pour l'octroi d'un subside extraordinaire peuvent être téléchargés sur le site internet www.steinfeld.lu

1) Informations générales sur l'association

Nom:

Date de constitution:

Siège social:

Adresse postale (rue & n°):

L- Village:

N° de tél.:

E-Mail

URL du site internet:

Code IBAN (Numéro de compte): LU

Date de la dernière assemblée générale:

2) Informations sur le comité

Nom et prénom du président:

Adresse postale (rue & n°):

L- Village:

N° de tél.:

E-Mail:

Nom et prénom du secrétaire:

Adresse postale (rue & n°):

L- Village:

N° de tél.:

E-Mail:

Nom et prénom du trésorier:

Adresse postale (rue & n°):

L- Village:

N° de tél.:

E-Mail:

3) Informations sur la situation financière de l'association

Excédent (actif - passif au 1.1.2020):

Recette de l'exercice 2020:

Dépenses de l'exercice 2020:

Excédent (actif - passif au 1.1.2021):



Les associations joindront obligatoirement à la demande du subside une copie du rapport de caisse de l'année 2020, approuvé par l'assemblée générale et certifié exact par les président et trésorier.

4) Informations sur la composition de l'association (au 31.12.2020)

Nombre total des membres actifs:

Nombre total des membres inactifs:

a) Nombre de membres actifs < 18 ans:

Nom	Prénom	Date de naissance	Âge au 31.12.2020	No et rue	C.P. et localité

EXEMPLE



Les associations joindront en annexe une liste propre de leurs membres mineurs qui doit être datée, signée et certifiée exacte et sincère en étant signée par le président, le secrétaire et le trésorier.

Un montant de 15 euros (voir §2.4 du règlement du 17 octobre 2019 relatif aux subsides à allouer aux associations locales de la commune de Steinfort) est ajouté au subside de base pour chaque membre actif mineur de l'association, reconnu officiellement et certifié par l'organisme d'affiliation national ou à défaut par une déclaration sur l'honneur signée par le président et le secrétaire, à condition que ce membre soit âgé de moins de 18 ans au 31/12/2020.

b) Nombre de membres actifs majeurs:

Nom	Prénom	Date de naissance	No et rue	C.P. et localité

EXEMPLE



Les associations joindront en annexe une liste propre de leurs membres majeurs qui doit être datée, signée et certifiée exacte et sincère en étant signée par le président, le secrétaire et le trésorier.

Un montant de 10 euros (voir §2.3 du règlement du 17 octobre 2019 relatif aux subsides à allouer aux associations locales de la commune de Steinfort) est ajouté au subside de base pour chaque membre actif de l'association, reconnu officiellement et certifié par l'organisme d'affiliation national ou à défaut par une déclaration sur l'honneur signée par le président et le secrétaire. Un membre actif est un membre qui participe et aide activement dans l'association et ne peut pas être assimilé à un membre uniquement donateur. Les personnes qui sont seulement inscrites à des cours proposés par une association ne sont pas considérées comme membres actifs de celle-ci.

5) Présence(s) aux manifestations officielles de la Commune de Steinfort

Journée commémorative

oui

non

Nombre de membres présents:

Autre(s):

Nombre de membres présents:

